

<http://www.pierrealainmillet.fr/Syndicat-intercommunal-de>



Conseil de métropole du 22 mai 2017

# Retrait de la métropole du SIDESOL et du SIAVO

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 22 mai 2017

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

### **Nous voterons ces deux délibérations demandées nous dit-on par les maires concernés, mais avec deux commentaires!**

D'abord, permettez un commentaire amusé sur une délibération qui tente de faire comme si le périmètre métropolitain avait un sens

Il y a tout juste 4 ans, dans le cadre du débat local sur le projet de loi créant la métropole, j'écrivais ce que cette délibération confirme :

Selon qu'on regarde les espaces naturels, le transport et la logistique ou le logement, le périmètre du « fait » métropolitain est différent. On peut poursuivre la comparaison pour l'économie, les bassins filtrants, les réseaux bleus...

En quelque sorte, à chaque domaine, et donc à chaque compétence, un périmètre pertinent pour porter les questions collectives de la « métropole ». Il n'existe aucun fait métropolitain « naturel », il existe des réalités géographiques, économiques et sociales, des réalités d'interconnexions entre des territoires variés, à une échelle qui dépasse largement le périmètre de la communauté urbaine.

De fait, nous devons prendre acte que la géographie de l'eau ne correspond pas au périmètre de la métropole, et qu'il serait stupide de chercher à raccorder les communes de la vallée de l'Ozon au réseau d'eau lyonnais ou de nier la réalité des réseaux du sud-ouest lyonnais. Ces syndicats intercommunaux gèrent des réseaux qui correspondent à des réalités géographiques et historiques!

Mais la métropole a été pensée comme « une et indivisible » si je peux me permettre de paraphraser une caractéristique de la république que les réformes institutionnelles dites de décentralisation mettent à mal. Il faut donc absolument que les habitants des communes concernées soient rattachés administrativement à l'eau de Lyon !

Bref, il paraît que le pacte de cohérence métropolitain devait permettre d'organiser la coopération entre communes et métropole, mais la métropole ne connaît qu'une règle, elle ne veut voir qu'une tête, la sienne !

Le deuxième commentaire porte sur les coûts. Parce que nous avons dans cette délibération des éléments juridiques, mais aucun élément économique. Pour le SIAVO, on attend un audit technique et financier. Pour l'Ozon, on sait qu'une nouvelle DSP va sans doute permettre de baisser les tarifs, mais il y a alors deux solutions. Soit ces tarifs rejoignent les tarifs métropolitains, et les habitants ne gagneront alors rien de plus en étant rattachés administrativement à l'eau métropolitaine, par contre, merci la complexité de suivi des coûts et la difficulté de la transparence et de l'équité de répartition, ou alors les tarifs restent supérieurs et alors il y aura bien un surcoût payé par la métropole. Le minimum aurait été d'en proposer une évaluation selon différentes hypothèses de tarifs de la DSP.